

Décision

Générale

colonial

Décision n° 814 accordant une permission à M, Jouan (Jean)

n° 814

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date de publication
1 août 1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande de permission du 16 juillet 1949 formulée par M. Jouan (Jean), inspecteur adjoint des douanes : Vu l'avis favorable du directeur du port,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Une permission d'absence de quinze jours à passer à Asmara est accordée à M. Jouan (Jean), inspecteur adjoint de classe du cadre métropolitain des douanes , Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 12 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera,

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général.R. CHAMBOBREDON.,